

Mme DONEDDU.- Quelques observations sur le projet que vous nous avez présenté. Sous couvert de groupe de travail, d'aspect pragmatique, il s'agit d'un véritable projet, projet qui poursuit une ambition et aurait besoin, nous semble-t-il, d'un certain nombre de déclinaisons et de précisions.

Mon premier point portera sur la nature de votre intervention cet après-midi au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Vous précisez que votre intervention est au nom du Conseil d'administration, nous souhaiterions que cette intervention soit pour le moment en votre nom puisque le Conseil d'administration, pour ce qui nous concerne...

M. le PRESIDENT.- C'est pour cela qu'il y a débat.

Mme DONEDDU.- Un débat très court sur un tel projet, beaucoup trop court. D'ailleurs, je ne rentrerai pas dans le détail, car il y a besoin, au travers d'une organisation du dialogue social à laquelle vous avez fait référence à plusieurs reprises, d'organiser à la fois la consultation et la concertation sur les objectifs réellement poursuivis et les dispositifs qui vont être mis en œuvre.

A cet égard, vous reprenez un certain nombre de dispositifs que nous partageons. Ce sont des points qui avaient d'ores et déjà été abordés lors du précédent mandat. Ainsi, une nouvelle synergie entre les différentes institutions qui ont à connaître du recrutement, de la formation et de la gestion des personnels territoriaux est un axe de travail que nous partageons. Nous nous étions déjà exprimés en ce sens.

Pour autant, nous sommes très interrogatifs. En effet, ce projet concerne des enjeux de société qui touchent le service public et des services publics, qui pour ce qui nous concerne, ne peuvent se contenter de réguler, mais des services publics anticipant les besoins, se donnant les moyens d'y répondre.

Des services publics composés d'agents, car certes nous pouvons parler pendant très longtemps de la formation, de ses objectifs, mais une des questions posée aux élus est celle de la création du nombre de postes, des agents sur ces postes (on peut parler de concours, d'organisation du concours, s'il n'y a pas de création d'emplois statutaires, nous parlons dans le vide) et le statut de ces agents.

Or, aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les 30 % d'agents en situation précaire qui sont dans les collectivités, avec un éclairage particulier sur l'avenir

des jeunes sous contrat emplois-jeunes ; avenir fortement compromis au regard des dispositions gouvernementales. J'ose espérer que là, quelques latitudes laissées aux élus permettront aux jeunes qui le souhaitent de conserver un emploi statutaire.

Je crois que l'on ne peut pas aborder ce projet sans s'interroger sur la nouvelle organisation territoriale qui se dessine aujourd'hui au regard des projets portés par l'actuel gouvernement en matière de décentralisation. Je lève un obstacle. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours été pour la décentralisation, nous nous étions prononcés pour dans les années 1982, 83. Nous sommes pour la décentralisation à condition que celle-ci permette effectivement l'intervention des populations et des salariés.

Je ne vais pas développer sur le dialogue social, je pense que nous n'avons pas la même opinion concernant son organisation.

Enfin, concernant la décentralisation, nous sommes très interrogatifs sur les finalités poursuivies dans la période compte tenu notamment de la remise en cause profonde des droits sociaux et salariaux. Je ne développe pas, je pense que vous lisez nos articles.

Nous avons quelques interrogations. Sur les expérimentations, de quelles expérimentations s'agit-il ? Que visent-elles ? Comment le CNFPT va-t-il les accompagner ? C'est ciblé Monsieur ROSSINOT dans votre intervention.

Vous parlez de conférence régionale. Derrière ce terme de conférence, c'est bien une organisation régionale du recrutement et de la gestion des personnels qui est envisagée ? Vous organisez un partenariat qui peut être intéressant entre les différentes institutions et les écoles qui ont à connaître de la formation. Mais s'agit-il seulement de la formation ? N'y a-t-il pas derrière ce dispositif d'autres conceptions sur la nature, le contenu et l'organisation des droits sociaux et salariaux ?

Vous parlez de nouvelles relations entre les différentes écoles qui aujourd'hui interviennent dans la Fonction publique. Nous partageons cet objectif. Nous souhaitons qu'une nouvelle organisation permette une formation en masse. Un exemple parmi d'autres : celui des infirmières qui manquent cruellement dans ce pays. Cela manque cruellement, mais en même temps nous avons les numerus clausus, mais aussi les

unes derrière les autres les fermetures d'écoles publiques pour former des personnels dans le domaine de la santé.

Il est même envisagé de confier aux régions la formation des personnels paramédicaux. Qu'est-ce que cela signifie en termes d'organisation et d'ambition dans un certain nombre de domaines et de moyens pour permettre cette formation ?

Sur la question de la validation des acquis professionnels ou de l'expérience professionnelle, nous pensons que cela peut être un levier permettant de reconnaître les qualifications qui existent aujourd'hui dans la Fonction publique territoriale dont l'une des caractéristiques est que 80 % des agents sont aujourd'hui en catégorie C de la grille de rémunération telle qu'elle existe. Nous ne sommes pas convaincus que 80 % des agents relèvent aujourd'hui de cette catégorie. La validation des acquis professionnels peut être un levier de reconnaissance des qualifications et de leur valorisation dans la rémunération.

Cela peut être également un point d'appui pour que la formation favorise le développement de la qualité de l'emploi public et du service public.

Le projet que vous présentez va être débattu cet après-midi au niveau du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale dans un cadre particulièrement réduit, car le temps qui y sera imparti ne permettra pas d'avoir une réaction aussi complète que nous le souhaiterions. En ce qui nous concerne, nous serons très attentifs et exigeants non seulement sur tout ce qui est développé en matière de formation, mais également sur l'organisation du service public, sa qualité et son développement. Ce sont des questions qui dépassent le CNFPT, mais à partir du moment où vous incluez le CNFPT dans un projet très politique, avec des enjeux de société, nous porterons ces exigences dans toutes les institutions où nous serons représentés.

Nous espérons d'ailleurs que les organisations syndicales, c'est-à-dire les représentants des personnels, auront tous les moyens mis à leur disposition tant au niveau national que régional pour pouvoir être les porteurs des exigences des personnels, ce qui va demander là aussi de mobiliser des moyens nouveaux et importants pour l'ensemble de ces élus.